

TRIAL

TRACK IMPUNITY ALWAYS

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014



TRIAL

EN QUELQUES MOTS

Fondée en 2002 à Genève, TRIAL est une organisation non gouvernementale qui met le droit au service des victimes des crimes les plus graves (génocides, crimes contre l'humanité, crimes de guerre, torture et disparitions forcées). TRIAL lutte contre l'impunité des responsables de ces crimes, défend les intérêts des victimes devant des juridictions nationales et internationales et sensibilise le public à la nécessité de rendre justice et de se mobiliser pour lutter contre l'impunité.

Association de droit suisse reconnue d'intérêt public, apolitique et non confessionnelle, TRIAL jouit du statut consultatif auprès des Nations unies. L'ONG a son quartier général au cœur de la capitale mondiale des droits humains et dispose d'équipes dans les pays où elle a développé des programmes juridiques en faveur des victimes.

Depuis sa création, TRIAL s'est vu remettre plusieurs distinctions, ce qui est le signe d'une reconnaissance grandissante : en 2004, l'ONG est récompensée du Prix des droits de l'homme du journal genevois *Le Courrier*. En 2008, elle reçoit le prix d'encouragement du Forum international des droits de l'homme de Lucerne pour son projet de recherche sur l'application des droits humains aux jeux vidéo. Depuis 2012, TRIAL figure également dans le classement du *Global Journal* des 500 meilleures ONG au monde.

SOMMAIRE

Le mot du Président	2
Le mot du Directeur	3
LES PROGRAMMES JURIDIQUES DE TRIAL	5
Bosnie-Herzégovine	7
Burundi	9
Népal	11
République démocratique du Congo	13
Sur d'autres fronts	15
Lutte contre l'impunité	17
Trial Watch	19
COMMUNICATION ET PLAIDOYER	21
Communication	22
Événements et publications	24
ADMINISTRATION ET FINANCES	25
Finances	26
Soutiens financiers	27
L'équipe	28

LE MOT DU PRÉSIDENT

TRIAL a connu une croissance sans précédent au cours de la décennie passée. D'association de bénévoles à sa création en 2002, elle est devenue l'une des ONG les plus performantes dans la lutte contre l'impunité des auteurs de crimes de droit international.

Un peu plus de dix ans après sa fondation, le moment était venu pour l'organisation de faire le bilan du travail accompli et d'entreprendre une réflexion approfondie sur son avenir. TRIAL a ainsi adopté en 2013 son plan stratégique «Horizon 2020». Ce plan a été pensé pour renforcer la capacité des victimes à combattre l'impunité et pour partager les compétences et le savoir-faire de l'organisation avec ses partenaires. Une stratégie nécessaire pour accompagner TRIAL vers sa nouvelle identité d'ONG internationale, maillon fort d'un réseau international contre l'impunité.

En 2014, le Comité de TRIAL a veillé à ce que les premières étapes du plan stratégique se mettent en place. La réforme du Comité a été lancée pour viser une plus grande efficacité, un dialogue plus étroit avec le personnel ou encore un meilleur processus de sélection de ses membres. Le Comité a également adopté des décisions importantes pour accompagner la croissance de l'organisation. Renforcer les fondements de l'organisation avant de développer de nouveaux programmes constitue l'une de ses priorités.

L'année qui commence sera décisive pour que les réformes engagées portent leurs fruits. Le Comité fera tout son possible pour doter TRIAL des ressources nécessaires à la mise en œuvre de «Horizon 2020», un horizon dans lequel TRIAL portera toujours plus la voix des victimes des crimes les plus graves dans leur quête de justice et de réparation.

Giorgio Malinverni, Président



LE MOT DU DIRECTEUR

Victor Hugo disait que rien n'est plus puissant qu'une idée dont le temps est venu. De ce point de vue, le temps de la justice internationale et de la lutte résolue contre l'impunité n'est pas encore arrivé.

2014 en a donné de multiples exemples : la Syrie qui continue de saigner ; des géants comme l'Inde ou le Kenya dirigés par des personnes suspectées de crimes contre l'humanité ; les indicibles violences en Irak, au Mexique ou au Nigeria ; une justice privée d'indépendance au Guatemala ; l'infamie persistante de Guantánamo ; une Cour pénale internationale frontalement attaquée par ceux qu'elle est censée juger. Face aux victimes qui, en Algérie, au Népal, au Burundi, en Bosnie-Herzégovine, en République démocratique du Congo ou ailleurs, n'ont que l'impunité des bourreaux, l'oubli et la honte comme perspectives, la justice sort elle aussi mutilée de l'année écoulée.

Le combat juridique a-t-il encore un sens face à une actualité si sombre ? TRIAL persiste à croire que oui, que le droit est un outil puissant lorsqu'il est efficacement mis au service des victimes des crimes les plus graves.

Des enquêtes intelligemment menées, des plaintes bien préparées, des partenaires soutenus et formés sur le terrain ainsi que la conduite de procédures parfois innovantes redonnent au droit un peu de sa raison d'être et de sa force. En 2014, la condamnation à Genève d'un ancien chef de la police du Guatemala à la prison à vie pour exécutions extrajudiciaires, l'ouverture de procès contre des personnes suspectées de violences sexuelles en Bosnie-Herzégovine, les premières condamnations du Burundi par les instances onusiennes, des jurisprudences nouvelles pour les victimes de disparitions forcées au Népal sont autant d'exemples de l'impact que le droit peut avoir. Ces avancées laissent augurer un monde où, en dépit des nombreuses atrocités commises, la justice n'est pas un principe vain. TRIAL ne cesse de lutter dans ce sens et son combat n'est pas près de s'achever.

Philip Grant, Directeur





LES PROGRAMMES JURIDIQUES DE TRIAL

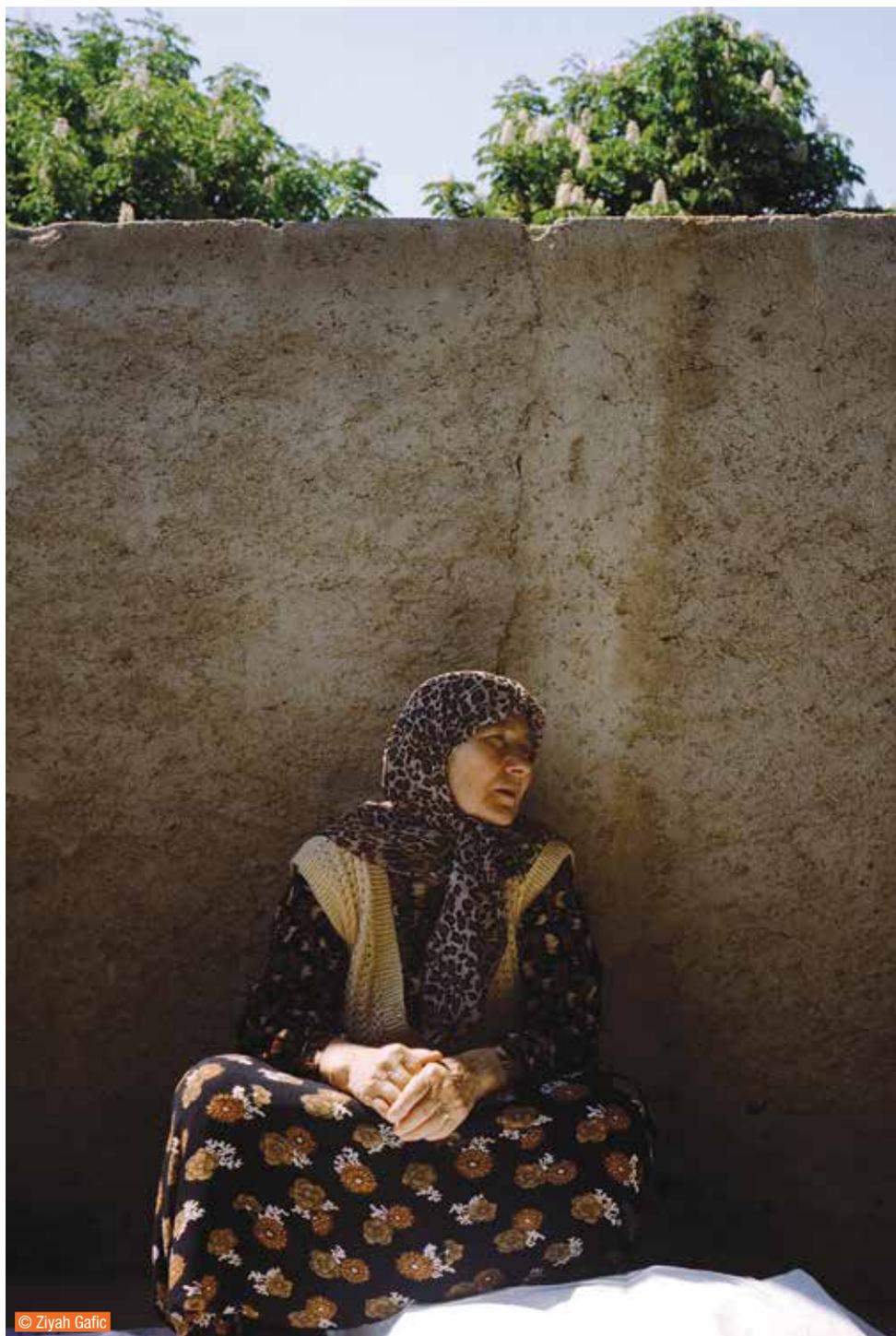
TRIAL a été fondée en 2002 avec un objectif clair : mettre le droit au service des victimes des crimes les plus graves et faire en sorte que les auteurs de tels crimes soient traduits en justice. Depuis, l'ONG n'a cessé d'œuvrer à l'accomplissement de ce dessein. Ses programmes juridiques de pointe mêlent travail d'enquête, constitution de plaintes pour le compte de victimes, dépôt de dénonciations à l'encontre d'individus ou d'entreprises suspectés de crimes graves. Dès 2003, de nombreuses enquêtes ont ainsi été menées et des dossiers, ouverts contre des suspects originaires du monde entier. Des entreprises suisses suspectées de complicité de crimes de guerre ont également été visées.

TRIAL a orienté son action juridique sur deux axes principaux. D'un côté, le soutien aux victimes par le biais de stratégies juridiques variées dans plusieurs pays et auprès d'instances internationales. De l'autre, la lutte contre l'impunité par la poursuite des auteurs de graves violations des droits humains en vertu notamment du principe de compétence universelle. Aujourd'hui, ces choix se reflètent de façon cohérente dans les programmes menés par l'ONG.

Pour le premier axe, TRIAL a développé des programmes d'assistance juridique très complets dans plusieurs pays : la Bosnie-Herzégovine, le Burundi, le Népal, la République démocratique du Congo. Les procédures juridiques entamées pour le compte de victimes et le renforcement des capacités d'acteurs locaux sont les principales composantes de ces programmes. L'ONG vient également en aide de manière ciblée à des victimes dans d'autres pays tels que l'Algérie, la Tunisie, le Maroc, la Libye ou la Russie.

Pour le second axe, TRIAL développe depuis plusieurs années aussi ses activités sur le plan du droit pénal. La lutte contre l'impunité menée par l'ONG s'exerce principalement en Suisse mais aussi dans d'autres pays européens. Enquêtes et dénonciations sont entreprises de manière fouillée par les avocats pénalistes en charge du programme.

En un peu plus d'une décennie, TRIAL peut être fière d'avoir obtenu des résultats concrets en réponse à ses actions juridiques. Durant l'année écoulée, ce sont ainsi **11 nouvelles affaires** qui ont été introduites devant des organes internationaux. À fin 2014, **146 cas**, concernant **360 victimes**, avaient été déposés devant **5 organes internationaux** et plus de **50 cas avaient déjà été tranchés positivement**. L'engagement croissant de TRIAL aux côtés des victimes se déploie aussi directement devant les tribunaux des pays concernés, l'ONG ayant déposé ou soutenu **120 affaires** au niveau interne.



BOSNIE-HERZÉGOVINE

Entre 1992 et 1995, la Bosnie-Herzégovine (BIH) a été ravagée par un conflit ethnique de grande ampleur. Durant ces trois années de guerre, 100 000 personnes ont péri, principalement des civils. Plus de 30 000 disparitions forcées, les nombreux camps de concentration ainsi qu'une pratique systématique de la torture viennent alourdir le sombre bilan de cette guerre. Le pays n'a pourtant pas su répondre de ces violations massives dans les années suivant le conflit. Depuis 2008, TRIAL œuvre en BIH pour aider les victimes de torture et de violences sexuelles ainsi que les proches des victimes de disparitions forcées et d'exécutions arbitraires à demander justice. Dans un pays où l'impunité domine encore largement, TRIAL fournit une assistance juridique gratuite et aide les victimes à faire entendre leur voix par le biais d'actions en justice devant des juridictions nationales et des instances internationales de protection des droits humains.

BRISER LE SILENCE

Le mur du silence doit être brisé pour empêcher que les crimes commis pendant cette guerre ne puissent se reproduire dans le futur. Tandis que le régime invoque sans cesse la nécessité de tourner la page et marginalise ce faisant les victimes de la guerre, TRIAL lutte pour maintenir à l'ordre du jour la question des violations des droits humains durant la guerre.

« Sans l'aide de TRIAL, nous aurions continué à vivre avec cette colère insupportable et n'aurions jamais déposé plainte devant un tribunal international. Désormais, nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir » Edin Ramulic, frère d'une victime de disparition forcée

SE BATTRE CONTRE LES DISPARITIONS FORCÉES

Cette année, TRIAL a remporté cinq affaires de disparitions forcées devant le Comité des droits de l'homme des Nations unies (CDH). Seize victimes ont ainsi obtenu gain de cause, ainsi que leurs proches, qui ont souffert pendant des années du climat d'impunité régnant autour de ces disparitions. TRIAL suit de près l'application de ces décisions afin de s'assurer que les autorités de BIH respectent les recommandations du CDH.

FAIRE LA LUMIÈRE SUR LES VIOLENCES SEXUELLES

Cette année, le combat de TRIAL contre les violences sexuelles infligées pendant la guerre s'est intensifié. L'ONG a fourni une assistance juridique à 28 victimes et contribué à lancer des poursuites pénales contre sept auteurs présumés d'abus. L'un d'entre eux a d'ores et déjà été condamné et les autres sont actuellement jugés en BIH. En 2014, TRIAL a pour la première fois déposé deux plaintes au nom de victimes de violences sexuelles auprès de la Cour constitutionnelle de BIH.

PLAIDER POUR LA JUSTICE

Cette année, les rapports de TRIAL sur les moyens les plus efficaces de répondre aux violations durant la guerre en Bosnie-Herzégovine ne sont pas restés lettre morte grâce à un travail de plaidoyer international efficace. Les comités et les rapporteurs spéciaux des Nations unies ont adopté un certain nombre de recommandations de l'ONG, qui peuvent désormais être utilisées comme des outils de plaidoyer puissants sur le terrain.

FORMER DE FUTURS DÉFENSEURS

En 2014, TRIAL a achevé avec succès la formation de dix avocats d'ONG sur le respect des normes internationales relatives aux droits humains dans la protection des victimes de violences sexuelles. Pour la première fois, TRIAL a également réalisé des présentations sur ces questions devant un public d'étudiants.



**ME JANVIER BIGIRIMANA,
L'UN DES AVOCATS AYANT SUIVI
LA FORMATION DISPENSÉE
PAR TRIAL EN 2014**

BURUNDI

Depuis son indépendance, le Burundi a été le théâtre de violents affrontements ethniques entre Hutu et Tutsi, qui ont coûté la vie à environ 300 000 civils entre 1993 et 2006. Si la guerre civile a officiellement pris fin, les élections de 2010 ont alimenté un nouveau cycle de violences. De graves violations des droits humains ont rapidement refait surface, dont la torture, les violences sexuelles ou les exécutions extrajudiciaires. Alors que de nouvelles élections se préparent en 2015, les libertés civiques et la sécurité des personnes sont à nouveau mises à mal. TRIAL accompagne depuis 2011 les victimes de traitements cruels, inhumains ou dégradants dans leur quête de justice au Burundi. Sans relâche, l'ONG présente des plaintes devant les instances internationales de protection des droits humains afin que ces dernières fassent la lumière sur les graves violations subies par les victimes. Ce sont à ce jour 18 procédures internationales qui ont été engagées par TRIAL en faveur de victimes burundaises.

VICTOIRES DEVANT LES INSTANCES INTERNATIONALES ET RÉGIONALES

En 2014, l'ONG a soumis de nouvelles affaires au Comité contre la torture (CAT) et aux procédures spéciales des Nations unies. Pour la première fois, l'ONG a aussi saisi la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples de quatre plaintes.

En outre, le CAT a adopté cette année ses toutes premières décisions concernant le Burundi, suite à des plaintes soumises par TRIAL. Le Comité a ainsi condamné le pays dans deux affaires de torture pratiquée sur des civils. Aujourd'hui plus que jamais, le recours aux instances internationales et régionales constitue un véritable outil de défense au service des victimes de graves violations au Burundi.

« Je me rappelle les coups qui pleuvent sur moi. Des coups de tuyaux qui semblent couper en deux mon corps en sang. Les cris qui sortent de ma gorge gênent mes tortionnaires. Un des responsables ordonne alors qu'on me donne le « pain ». Les bourreaux ouvrent de force ma bouche et y logent une grosse pierre sale pour étouffer mes cris. Et puis, un nouveau coup de tuyau m'envoie des décharges électriques dans tout le corps. La suite est indicible... »

Déogratias Niyonzima, victime de tortures qui a obtenu gain de cause cette année devant le CAT

FORMATION ET PLAIDOYER : UNE COMBINAISON GAGNANTE

En point d'orgue d'une formation dispensée à des défenseurs des droits humains burundais en 2012-2013 à Bujumbura, TRIAL a accueilli à l'automne 2014 sept des neuf participants à Genève. Leur venue a permis de faire entendre la voix de la société civile burundaise devant le CAT, qui mettait le Burundi à l'examen lors de sa 53ème session. Grâce à leurs interventions ainsi qu'au rapport soumis par TRIAL, le Comité a conclu à la nécessité d'intensifier la lutte contre l'impunité au Burundi et a adopté d'importantes recommandations en conséquence.

« Pour lutter, il faut avoir des connaissances. C'est pour cela qu'être formé par TRIAL et suivre la session du CAT ont été d'une grande importance. Nos capacités ont été renforcées et notre engagement, stimulé. Le train est en marche et la lutte contre les violations sera sans répit »
Participant à la formation et défenseur des droits humains



NÉPAL

La guerre civile qui a opposé le gouvernement népalais et la guérilla maoïste entre 1996 et 2006 a fait plus de 13 000 morts et 1 300 disparus. Certaines sources révèlent que 2 500 actes de torture et autres mauvais traitements ont été perpétrés durant ces années noires. Plus de huit ans après la fin du conflit, aucun auteur de graves violations n'a pourtant été traduit devant la justice. TRIAL œuvre au Népal depuis 2009 pour que justice soit rendue aux victimes de ce conflit. À ce jour, TRIAL a fourni une assistance juridique gratuite à plus de 100 individus et déposé 14 plaintes auprès des Nations unies au nom de 34 victimes. L'ONG a également soumis plus de 10 rapports aux organes des droits humains des Nations unies et a mené à bien plusieurs programmes de renforcement des capacités en faveur d'avocats népalais et d'autres acteurs clés de la société civile.

S'ATTAQUER À L'HÉRITAGE DES DISPARITIONS FORCÉES

TRIAL a remporté cette année ses trois premières affaires devant le Comité des droits de l'homme des Nations unies (CDH) pour le compte de victimes de disparitions forcées au Népal. Les Nations unies ont en effet fermement condamné le gouvernement népalais pour les disparitions forcées de trois citoyens durant le conflit : Tej Raj Bhandari, Gyanendra Tripathi et Jit Man Basnet. Le Comité a également exhorté le Népal à garantir des réparations à leurs familles et à punir les coupables. Ces décisions représentent une étape de taille dans la lutte contre les violations des droits humains perpétrées pendant la guerre civile au Népal.

« Le chemin qui mène à la justice est long mais nous ne reculerons pas tant que nous ne saurons pas la vérité » Ram Bhandari, fils de disparu

PLAIDER POUR UNE JUSTICE TRANSITIONNELLE PLUS JUSTE

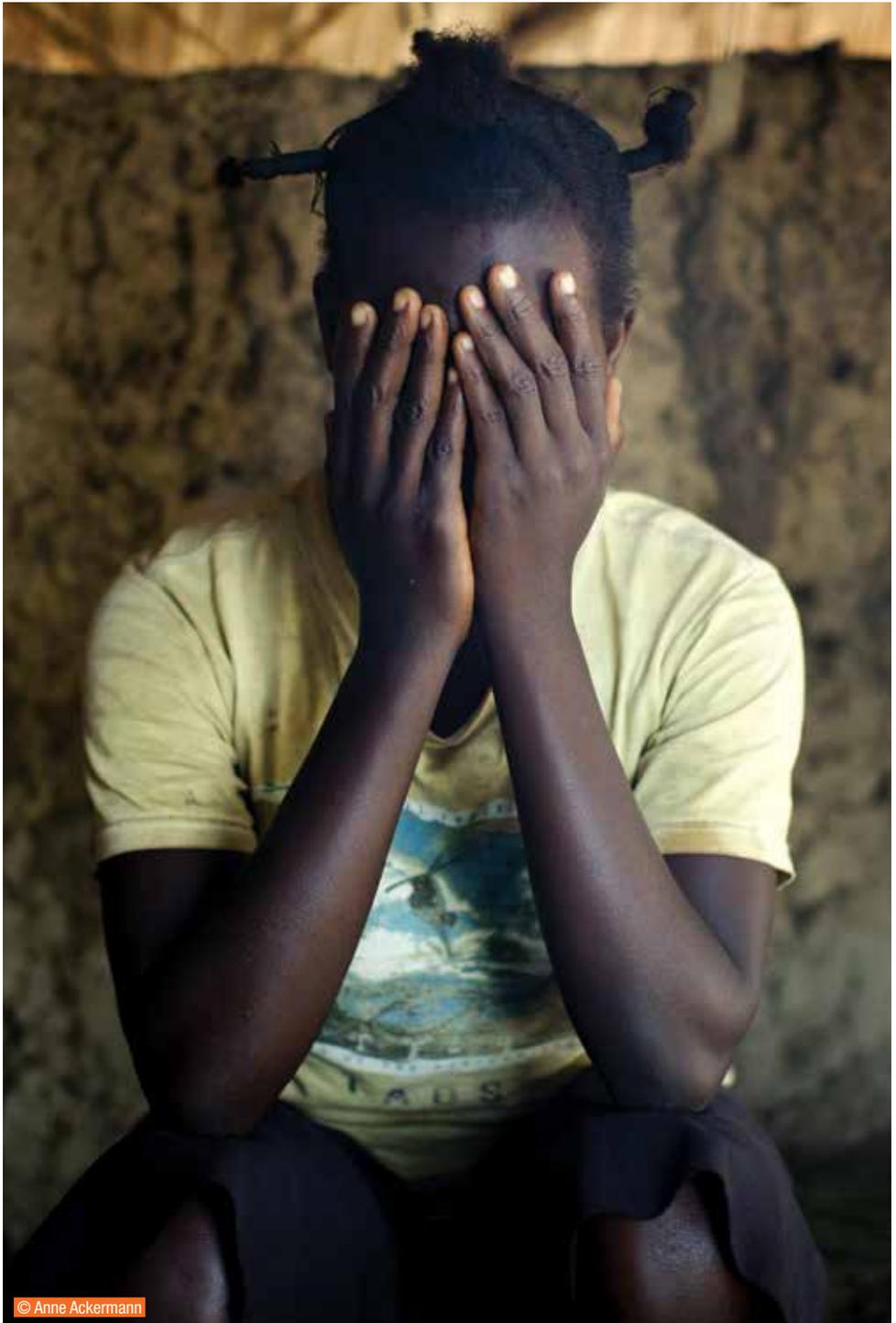
Le Parlement népalais a adopté en avril 2014 une Loi sur la Commission de vérité et de réconciliation (*Truth and Reconciliation Commission Act*), qui a été vivement critiquée. Elle a suscité de fortes réactions car elle enfreint les principes juridiques fondamentaux en matière de droits humains et risque de renforcer le climat d'impunité au Népal. Suite à la publication d'un rapport de TRIAL en juillet dernier, cinq organes des droits humains des Nations unies

ont publié une déclaration condamnant cette loi et appelant à l'amender. TRIAL s'attelle à suivre de près la mise en place du processus de justice transitionnelle, qui n'est toujours pas opérationnel au Népal.

LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES

Les violences sexuelles demeurent une source de vive préoccupation au Népal. Plus de cent cas d'abus sexuels datant de la guerre civile ont été rapportés mais la réalité est certainement bien pire au vu des tabous importants et du manque d'informations qui entourent ces crimes. Pour apporter sa pierre à l'édifice dans la lutte contre ce fléau, TRIAL a porté en juin 2014 son premier cas de violence sexuelle devant le CDH. L'affaire porte sur une jeune fille autochtone qui, âgée de 14 ans à peine, a subi les sévices répétés des membres de l'Armée royale népalaise et des Forces de police armées.

« Les tortures et les mauvais traitements que la police et l'armée népalaises m'ont infligés ont été si cruels que ma colonne vertébrale est endommagée à tout jamais. Ces tristes souvenirs resurgissent souvent et je me sens aujourd'hui encore profondément avili » Victime népalaise anonyme



© Anne Ackermann

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Le génocide de 1994 au Rwanda a eu de tragiques répercussions dans les deux provinces congolaises du Sud-Kivu et du Nord-Kivu, devenues l'épicentre d'un conflit qui a mis la République démocratique du Congo (RDC) à feu et à sang. Les populations du Kivu sont les principales victimes de ce conflit, où les violations des droits humains – perpétrées tant par des groupes armés que par les forces de sécurité nationales – se comptent par dizaines de milliers. Dans un pays où le système judiciaire demeure trop souvent inopérant, l'impunité généralisée constitue une entrave à la consolidation du processus de paix. En 2014, TRIAL a lancé son premier programme de lutte contre l'impunité en RDC. Garantir aux victimes de ces provinces un meilleur accès à la justice et renforcer les capacités des acteurs locaux, tels sont les objectifs que l'ONG se donne.

UN ANCRAGE LOCAL

Durant l'année 2014, TRIAL a jeté les bases organisationnelles de ce nouveau programme. Enregistrer l'ONG auprès des autorités nationales a constitué la première étape d'un long processus. Recruter une équipe sur place et ouvrir un bureau à Bukavu ont ensuite permis d'officialiser la présence de TRIAL en RDC. L'ONG est désormais fin prête pour lancer la phase opérationnelle du programme en 2015.

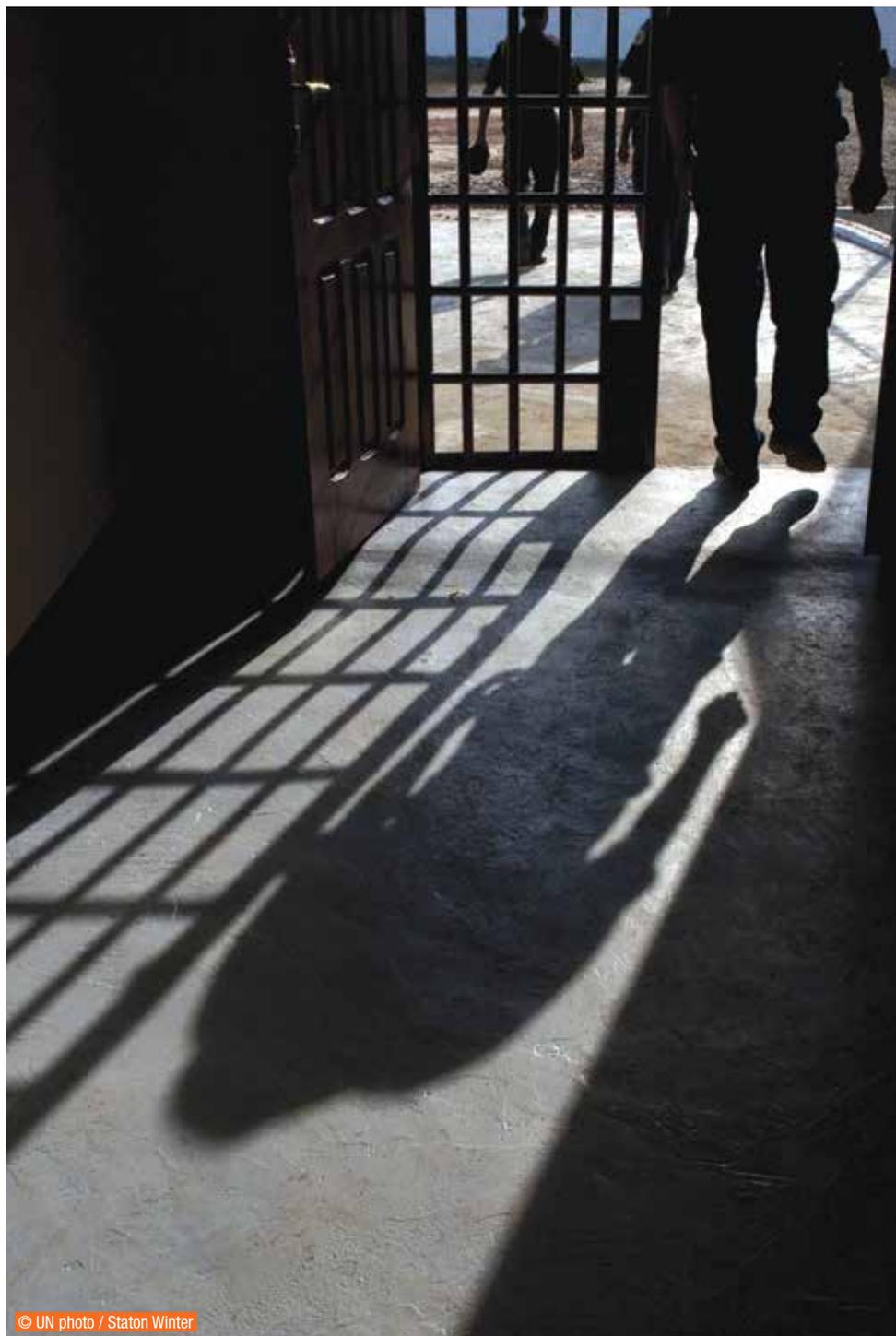
UN RÉSEAU INDISPENSABLE

Le programme de TRIAL en RDC marque une première dans l'histoire de l'ONG. C'est en effet la première fois qu'elle travaille dans un pays encore en conflit. Lutter contre l'impunité dans une région sous haute tension a de profondes implications au niveau sécuritaire. Cette question, TRIAL l'a prise à bras-le-corps, s'entourant d'organisations expertes en la matière, construisant un réseau de partenaires de confiance et surveillant de très près l'évolution du contexte sécuritaire. En prenant ces dispositions, l'ONG a su créer les conditions sécuritaires indispensables à la bonne marche de son programme d'assistance aux victimes congolaises.

UNE FORMATION À L'HORIZON 2015

En 2015, huit avocats de Bukavu suivront une formation sur la saisine de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et du Comité des droits de l'homme des Nations unies. Cette formation d'un an offerte par TRIAL leur donnera les outils nécessaires pour défendre des victimes de crimes graves devant ces instances régionales et internationales de protection des droits humains. Au cours de l'année 2014, TRIAL a lancé le processus de sélection des avocats et développé un matériel didactique sur mesure à leur intention.

« Les victimes de violations graves en RDC, souvent rejetées par les juridictions nationales, ignorent qu'elles peuvent déposer plainte au niveau régional et international. Nous voulons les aider à poursuivre leur quête de justice en leur montrant toutes les possibilités qui s'offrent à elles » Me Sylvestre Bisimwa, avocat au Barreau de Bukavu et auprès de la Cour pénale internationale, participant à la formation de TRIAL.



© UN photo / Staton Winter

SUR D'AUTRES FRONTS

TRIAL a lancé des programmes juridiques dans des pays spécifiques mais agit aussi dans d'autres régions du monde pour faire avancer la justice. En 2014, l'ONG a ainsi défendu – avec le concours d'ONG locales – des victimes de graves violations dans des pays où crimes et impunité vont trop souvent de pair. En défendant ces victimes devant des juridictions nationales ou en portant leurs cas devant des instances internationales, TRIAL lutte pour faire reculer l'impunité dont elles font trop souvent les frais.

ALGÉRIE

Trop de familles de victimes de la « sale guerre » en Algérie attendent encore d'obtenir justice vingt ans plus tard. Avec à ce jour plus de 19 affaires portées devant les instances onusiennes, TRIAL est fortement engagée dans la lutte contre l'impunité dans le pays. En 2014, TRIAL a obtenu la condamnation de l'Algérie par l'ONU dans cinq nouvelles affaires de disparitions forcées et une affaire de torture. TRIAL a en outre saisi les juridictions nationales algériennes suite à l'inaction des autorités et a interpellé plusieurs comités onusiens pour que les 18 condamnations déjà prononcées contre l'Algérie soient suivies d'effets concrets.

LIBYE

Beaucoup d'opposants ont « disparu » ou péri dans les geôles libyennes sous le joug du colonel Kadhafi. En 2014, les Nations unies ont adopté une décision historique en condamnant la Libye pour la disparition forcée de Jaballa Hamed Matar et Izzat Yousef Al-Maqrif, deux opposants politiques de haut rang dont le sort demeure inconnu depuis 1990. Quatre ans après la plainte déposée par TRIAL pour le compte des familles des victimes, cette décision apportait aux familles une reconnaissance réparatrice des 24 années de lutte acharnée menée pour retrouver leurs proches.

MAROC

Au Maroc, des activistes sahraouis subissent les abus de certains membres des forces de sécurité marocaines, qui ont recours à la torture pour faire obstacle à leurs aspirations à l'indépendance. Suite au démantèlement d'un camp de protestation sahraoui en 2010, une victime sahraouie a été placée en détention arbitraire et torturée. TRIAL et une association locale ont porté le cas devant le Comité des Nations unies contre la torture pour que la victime obtienne enfin justice.

RUSSIE

En Tchétchénie et dans le Caucase du Nord, les autorités russes n'hésitent pas non plus à recourir aux mauvais traitements ainsi qu'aux détentions arbitraires. TRIAL et une ONG locale ont soutenu plusieurs victimes devant le Comité des droits de l'homme des Nations unies. L'affaire concerne six hommes arrêtés par les forces de sécurité russes en Tchétchénie et au Daguestan. Contraints sous la torture de « confesser » leur implication dans des activités terroristes, ils purgent de longues peines de prison. L'affaire est toujours pendante devant les Nations unies.

TUNISIE

La chute du régime de Ben Ali n'a pas mis un terme à la pratique récurrente de la torture en Tunisie. Cette année, TRIAL et l'ACAT-France ont continué à soutenir les avocats tunisiens défendant des victimes de torture. Une dizaine d'affaires est actuellement en cours devant la justice nationale. Plusieurs victimes ayant osé porter plainte ont pourtant été harcelées et menacées ; devant les obstacles érigés par les autorités, une nouvelle affaire a ainsi dû être soumise au Comité des Nations unies contre la torture. D'autres pourraient suivre.



**PHILIP GRANT,
INTERROGÉ PAR LA PRESSE DEVANT
LE PALAIS DE JUSTICE DE GENÈVE
LORS DU PROCÈS EN 1^{ÈRE} INSTANCE
D'ERWIN SPERISEN**

LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ

Les auteurs de crimes internationaux se jouent trop souvent des frontières pour échapper à la justice. Il en va de même de certaines entreprises qui se rendent complices des pires violations. Grâce à son programme « Lutte contre l'impunité », TRIAL combat depuis 2011 l'impunité des individus et des entreprises présents en Suisse ou dans des pays voisins et soupçonnés d'avoir commis à l'étranger des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité, des génocides ou des actes de torture. En les dénonçant auprès des juridictions suisses et étrangères, TRIAL favorise la lutte contre l'impunité au niveau mondial.

LA COMPÉTENCE UNIVERSELLE, FONDEMENT DE LA LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ

Les génocides, les crimes contre l'humanité, la torture et certains crimes de guerre font partie des violations les plus graves des droits humains. Ces crimes affectent leurs victimes, bien sûr, mais aussi la communauté internationale dans son ensemble. Le principe de compétence universelle permet aux autorités nationales de contribuer à une plus grande justice mondiale en poursuivant ces crimes quels que soient le lieu où ils ont été commis et la nationalité des auteurs ou des victimes.

Cette compétence est inscrite dans le droit suisse et constitue un fondement essentiel de l'action menée par TRIAL. En déposant des dénonciations pénales, l'ONG encourage les autorités à poursuivre les criminels internationaux présents sur le sol helvétique et ailleurs en Europe. Ces autorités enquêtent et font arrêter le ou les suspects si elles jugent le dossier suffisamment solide. S'ensuit alors une procédure judiciaire qui peut aboutir à un procès et une condamnation.

DES PROJETS DE GRANDE ENVERGURE

Dans le cadre de son programme « Lutte contre l'impunité », TRIAL travaille sur de nombreux crimes de droit international commis en Amérique latine, au Moyen-Orient, en Afrique des Grands Lacs et dans les Balkans. À ce jour, 17 affaires ont été déposées par l'ONG devant les autorités suisses à l'encontre d'individus ou d'entreprises suspects d'avoir commis des crimes de droit international. Cette année, plusieurs nouvelles enquêtes ont été initiées qui pourraient aboutir à de nouvelles plaintes.

L'AFFAIRE ERWIN SPERISEN : UNE LUEUR DANS L'OBSCURITÉ

En 2009, TRIAL déposait une dénonciation pénale contre Erwin Sperisen auprès des autorités suisses. L'ancien chef de la police du Guatemala, résidant alors en Suisse, était en effet soupçonné d'avoir commis de graves violations plusieurs années auparavant dans son pays.

Depuis lors, du chemin a été parcouru pour que justice soit faite, notamment grâce à l'action de TRIAL et d'une coalition d'ONG partenaires. L'affaire a connu un tournant majeur en mai 2014, avec l'ouverture du procès d'Erwin Sperisen à Genève. En juin 2014, le Tribunal criminel a rendu son verdict, condamnant Erwin Sperisen à la prison à vie pour sept assassinats commis en 2006 au Guatemala lors d'une mission de « reconquête » du pénitencier de Pavón par les autorités.

L'affaire Sperisen n'est pourtant pas terminée, car les avocats du prévenu ont fait appel; un second procès se tiendra en 2015. Toutefois, cette première condamnation pose un jalon important dans la lutte contre l'impunité. Elle a envoyé un message très fort aux auteurs d'atrocités, leur rappelant qu'ils ne sont pas à l'abri de la justice, fût-elle à des milliers de kilomètres.

« La lutte contre l'impunité et pour la dignité humaine est la grande gagnante du verdict de première instance rendu dans l'affaire Erwin Sperisen » Philip Grant, directeur de TRIAL

L'AFFAIRE KHALED NEZZAR : UNE NOUVELLE PLAINTÉ DÉPOSÉE

En 2011, le Ministère public de la Confédération ouvrait une enquête contre l'ancien ministre de la Défense algérien Khaled Nezzar, soupçonné d'avoir perpétré des crimes de guerre lors du conflit armé qui a déchiré l'Algérie dans les années 1990. Auteure de la dénonciation, TRIAL n'a depuis lors pas ménagé ses efforts pour que justice soit rendue. Le dépôt d'une nouvelle plainte pénale par une victime en mai 2014 porte désormais à quatre le nombre de plaintes pour torture déposées contre l'ancien ministre. Durant l'année, de nombreux témoins ont également été entendus. L'enquête se poursuit.

LA RESPONSABILITÉ DES ENTREPRISES AU CŒUR DE LA LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ

Certaines entreprises actives à l'étranger visent à augmenter leur chiffre d'affaires en profitant du climat d'impunité qui prévaut dans certaines régions du monde. TRIAL s'intéresse de près à la question brûlante de la criminalité des entreprises et lutte contre cette dernière. Les résultats sont encourageants. Depuis l'affaire Argon-Heraeus SA, portée par TRIAL et ses partenaires en 2013, l'ONG a été sollicitée à maintes reprises pour offrir son expertise dans cette problématique d'actualité.



TRIAL WATCH

Trial Watch est l'unique base de données en ligne qui recense les individus poursuivis pour des crimes internationaux dans le monde entier. Accessible à travers le site de TRIAL, elle offre de précieuses informations sur les poursuites pour génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre et torture. Chaque profil contient une brève description des crimes présumés et un résumé des procédures judiciaires. Des liens utiles sont également fournis, notamment vers des actes d'accusation et des jugements, des rapports d'ONG et des bibliographies. Lancée par TRIAL en 2004, Trial Watch est devenue un outil de référence pour de nombreux journalistes, étudiants et pour le grand public et a recensé plus de 8,5 millions de visites depuis sa création.

UNE CROISSANCE SIGNIFICATIVE

Cette année, l'équipe de Trial Watch était composée de près de 40 bénévoles, d'un coordinateur et de deux stagiaires de l'Académie de droit international humanitaire et de droits humains à Genève.

Grâce à l'engagement de l'équipe et de bénévoles dans le monde entier, la base de données se développe d'année en année. En 2014, Trial Watch a eu plus de 60 000 visites de plus qu'en 2013.

CHIFFRES CLÉS

Trial Watch, compte avec:

- › plus de 1 200 profils
- › 114 affaires fondées sur la compétence universelle
- › 80 contextes géographiques où des violations du droit international ont été commises
- › plus de 75 juridictions où des affaires ont été jugées.

En 2014:

- › 163 nouveaux profils rédigés et publiés
- › 337 profils traduits en anglais, français, espagnol et allemand
- › 132 profils mis à jour





COMMUNICATION ET PLAIDOYER

Si le droit est un instrument très efficace dans la lutte contre l'impunité, sa pratique ne peut s'exercer sans un cadre législatif favorable. Or, les lois et les conventions sont rarement adoptées sans combats et des pressions sont nécessaires pour faire changer les mentalités et les pratiques.

Partout où elle développe des programmes juridiques, TRIAL organise donc en parallèle des actions de plaidoyer à l'échelle locale et internationale. Que ce soit devant les Nations unies ou le Conseil de l'Europe, auprès d'experts, d'ambassadeurs, de parlementaires, de procureurs ou d'étudiants, TRIAL défend le droit des victimes, rappelle l'urgence de rendre justice et milite pour que les autorités agissent fermement contre l'impunité.

Le travail de plaidoyer accompli par TRIAL revêt plusieurs formes : l'ONG publie des rapports pour peser sur l'opinion d'experts et d'organes internationaux, rédige des publications de fond pour éclairer sous un jour nouveau des thèmes d'actualité, participe à de nombreuses conférences pour sensibiliser l'opinion publique, dispense cours et formations pour renforcer les capacités des juristes de demain.

Sans cette mobilisation de l'opinion publique, le travail juridique de pointe effectué par l'organisation ne saurait porter ses fruits.

COMMUNICATION

TRIAL met tout en œuvre pour faire entendre haut et fort la voix des victimes et rappeler l'importance de la lutte contre l'impunité. Sensibilisation et mobilisation sont ainsi au cœur de la communication de TRIAL. Jour après jour, l'ONG met en lumière les pires violations et explique comment les victimes de ces crimes peuvent obtenir justice.

À cette fin, TRIAL développe une communication régulière, accessible et factuelle sur ses programmes. En un peu plus d'une décennie, l'ONG a su fidéliser et élargir son public aux quatre coins du globe, et ce sur différentes plateformes. Leaders d'opinions, partenaires, bénéficiaires, représentant-e-s de la société civile, journalistes ou encore juristes suivent et relaient avec un intérêt croissant le travail de TRIAL, comme en témoignent les chiffres sans cesse en hausse.

En 2014, l'ONG a tout particulièrement renforcé sa présence digitale ainsi que ses relations avec les médias, avec un succès toujours grandissant.

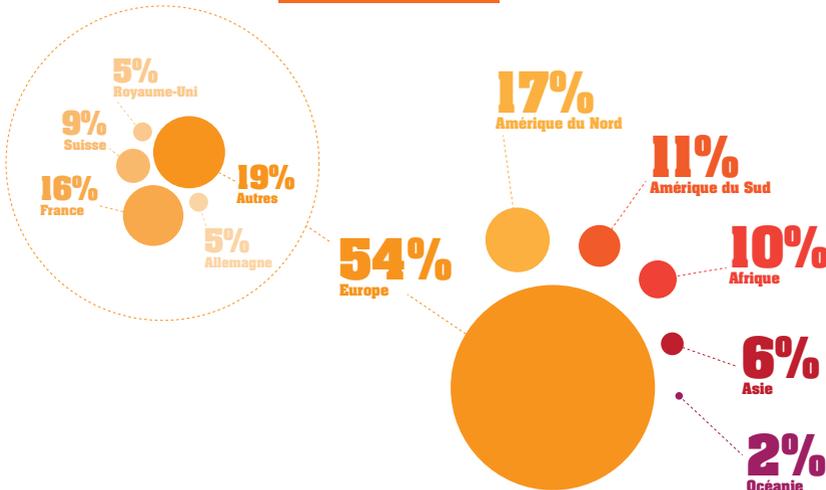
TRIAL SUR LE WEB

Principale vitrine de l'organisation, le site Web de TRIAL continue d'attirer un large public. L'ONG ayant vu la fréquentation de son site bondir en 2014, elle va s'atteler en 2015 à sa refonte complète afin d'offrir à ses visiteurs une plateforme plus ergonomique et des contenus plus dynamiques.

UNE NEWSLETTER MENSUELLE

Lancée en janvier 2014, la e-newsletter de TRIAL est rapidement devenue un courrier attendu et apprécié par un grand nombre de lecteurs. Envoyée en français et en anglais à plus de 3 200 abonnés, cette newsletter permet de faire connaître chaque mois et de manière synthétique les principales avancées de l'organisation.

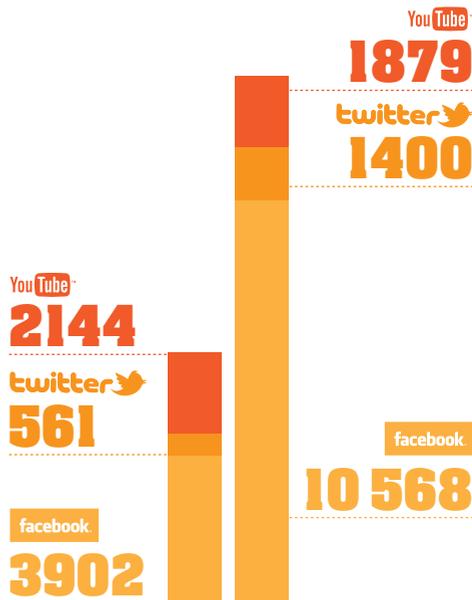
QUI SONT LES VISITEURS DU SITE ?



TRIAL SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

En l'espace de quelques années, les réseaux sociaux sont devenus des outils de communication incontournables pour les ONG. Ils permettent de faire passer en un temps record un message à un très grand nombre de personnes et offrent une capacité de mobilisation sans précédent.

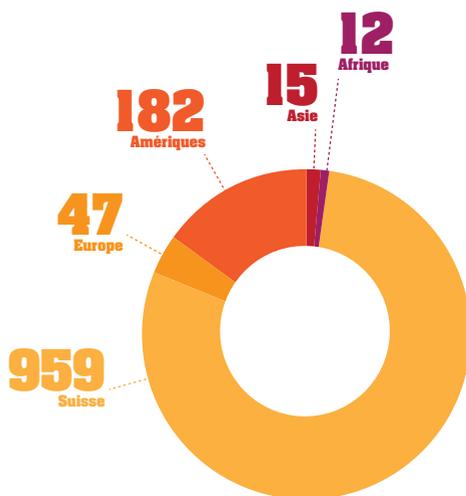
TRIAL développe intensément sa présence sur les réseaux sociaux et rassemble d'ores et déjà un large public autour de ses causes. L'ONG relève un taux de suivi en constante augmentation, qui a d'ailleurs doublé cette année.



TRIAL DANS LES MÉDIAS

Partout dans le monde, les médias accomplissent un travail d'information essentiel au maintien de l'État de droit. Et tout comme les défenseurs des droits humains, les journalistes sont des porte-parole indispensables de la société civile. Ils sont aussi bien souvent les premiers témoins – et parfois les victimes – des violations des droits humains.

Attentive au rôle de ce quatrième pouvoir, TRIAL met un soin particulier à relayer le fruit de ses actions auprès des médias, ce dont témoigne l'importante couverture médiatique dont l'ONG bénéficie. Qu'il s'agisse de criminels dénoncés, de victimes défendues ou de causes gagnées, les combats menés par TRIAL contre l'impunité font régulièrement l'objet d'articles dans la presse locale ou internationale. En 2014, ce sont plus de 1 000 articles ou reportages qui ont fait écho au travail de l'organisation.



ÉVÉNEMENTS ET PUBLICATIONS

TRIAL favorise l'échange avec ses publics et partenaires. Publications, conférences, colloques ou ateliers de formation sont autant d'opportunités pour faire l'expérience de cet échange. Au cours de l'année 2014, TRIAL a organisé ou a été invitée à 36 événements durant lesquels elle a partagé son expertise sur les thèmes de l'assistance aux victimes, de la torture, de la lutte contre l'impunité, des disparitions forcées ou encore des violences sexuelles. Les conseillers et conseillères juridiques de l'organisation ont également été sollicités pour une dizaine de publications portant sur les droits humains et le droit international, la responsabilité des entreprises, la lutte contre l'impunité ou encore la poursuite de criminels de guerre.

VIOLENCES SEXUELLES

Les violences sexuelles sont récurrentes dans de nombreux conflits, hier comme aujourd'hui. TRIAL travaille depuis plusieurs années aux côtés des victimes de ces crimes dans de nombreux pays. 2014 a été l'occasion de mettre en lumière cette thématique. L'ONG, qui a activement participé à la rédaction du *Protocole international relatif aux enquêtes sur les violences sexuelles dans les situations de conflit*, est intervenue à 14 reprises lors de conférences sur ce sujet à Genève, Sarajevo, Washington et Londres. Le statut légal des victimes, les difficultés liées à leur recensement et la stigmatisation sociale qu'elles subissent ont été autant de sujets abordés.

DISPARITIONS FORCÉES

Le crime de disparition forcée a cela de terrible qu'il touche à l'intégrité de la victime « disparue » mais aussi de ses proches, parfois suspendus des décennies durant à l'espoir de revoir un être cher. TRIAL accompagne les familles de très nombreuses victimes dans leur recherche de vérité. Elle est intervenue à plusieurs reprises en 2014 afin de sensibiliser autorités et autres interlocuteurs à leur besoin de réparation et à la nécessité de prévenir ce type de crime. Ces interventions ont notamment porté sur la situation des migrants en Amérique centrale.

TORTURE

TRIAL se bat dans plusieurs pays auprès des victimes de torture qui souffrent encore souvent, des années après les sévices subis, d'importantes séquelles. C'est leurs voix que l'organisation a portées lors de conférences qui se sont déroulées cette année en Bosnie-Herzégovine, au Burundi ainsi qu'au Népal.

DROIT DES VICTIMES ET ACCÈS À LA JUSTICE

L'accès à la justice demeure trop souvent la pierre d'achoppement pour de nombreuses victimes de graves violations. En 2014, TRIAL a partagé son expertise au Canada, en Belgique, au Royaume-Uni et en Suisse sur les différentes manières de mettre le droit au service des victimes : soumission de plaintes devant les instances internationales, lutte contre l'impunité par le biais de procédures pénales ou encore réparations par l'octroi de compensations aux victimes.

CRIMINALITÉ ÉCONOMIQUE

Le profil des criminels de guerre s'est diversifié au fil du temps. Aujourd'hui, certaines entreprises, dans leur quête de profit, alimentent l'économie de la guerre voire se rendent complices de crimes de guerre. TRIAL dénonce ces agissements devant les autorités de poursuite mais aussi lors de forums publics. La lutte contre la corruption, la responsabilité pénale des acteurs économiques et le besoin de cadres législatifs stricts ont été abordés par TRIAL au cours de plusieurs débats en 2014.

ADMINISTRATION ET FINANCES

TRIAL a poursuivi sa croissance durant l'année 2014 avec un budget de fonctionnement en forte hausse et une équipe renforcée. Cette croissance organisationnelle a naturellement débouché sur une augmentation des actions menées en faveur des victimes. Même si certains des projets n'ont pu être entièrement couverts, une gestion financière prudente a permis de maintenir le déficit de l'exercice 2014 dans des proportions raisonnables. TRIAL demeure confiante sur sa stabilité financière future et considère comme un privilège que ses donateurs, chaque année plus nombreux, demeurent attachés aux objectifs fixés et aux activités menées.

Si l'organisation accompagne un nombre de plus en plus grand de victimes dans leur quête de justice, de vérité et de réparation, c'est indéniablement grâce au précieux soutien de ses donateurs, sans qui ce long combat contre l'impunité serait impossible. Ces contributions permettent à l'ONG de concrétiser sa vision et de traduire ses aspirations à la justice en actes. TRIAL souhaite ici remercier chaleureusement chacun de ses donateurs pour sa fidélité, sa confiance et sa contribution en faveur d'une justice nationale et internationale plus efficace.

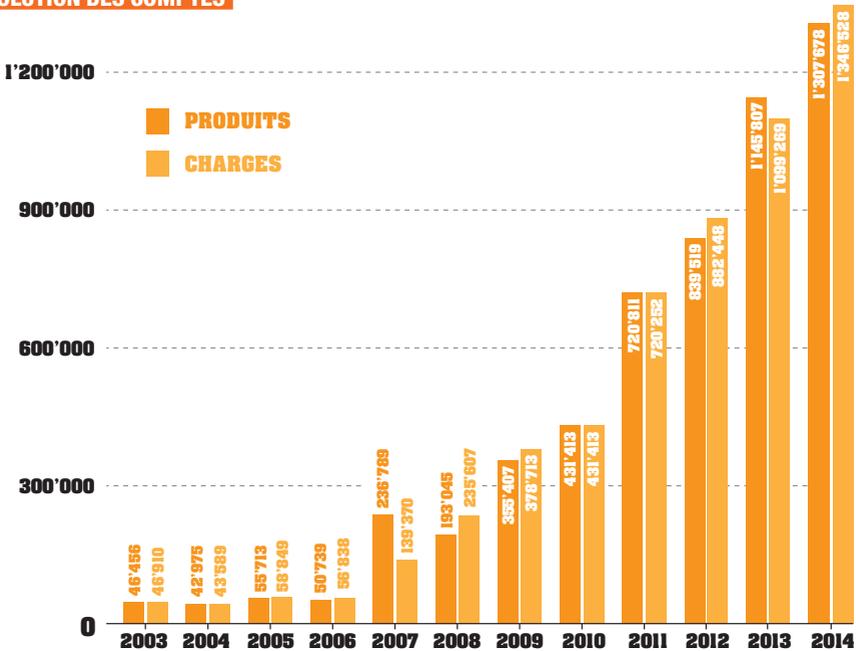
C'est également grâce à son équipe forte et déterminée, qui met toutes ses compétences et sa passion au service de la lutte contre l'impunité, que TRIAL bénéficie d'une réjouissante notoriété. Que tous les collaborateurs, stagiaires, bénévoles et partenaires soient personnellement remerciés pour leur travail ainsi que pour leur engagement sans faille.

FINANCES 2014

BILAN

	PRODUITS	CHARGES	RÉSULTATS
CENTRE D'ACTION JURIDIQUE	663'635	747'731	-84'096
LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ	203'708	194'313	9'395
TRIAL WATCH	0	5'517	-5'517
COMMUNICATION	118'299	118'299	0
ADMINISTRATION	322'037	280'669	41'368
RÉSULTAT FINANCIER	1'307'678	1'346'528	-38'850

ÉVOLUTION DES COMPTES



Les comptes présentés sont en francs suisses et provisoires. Les comptes révisés seront à disposition sur demande dès approbation par l'Assemblée générale 2015.

SOUTIENS FINANCIERS

CANTONS ET COMMUNES

- › Commune de Vevey
- › République et canton de Genève
- › Ville de Carouge
- › Ville de Genève
- › Ville de Lausanne

CONFÉDÉRATION SUISSE ET ÉTATS ÉTRANGERS

- › Ambassade de Suisse à Sarajevo
- › Bureau des affaires étrangères
et du Commonwealth
(gouvernement britannique)
- › Département fédéral
des affaires étrangères (DFAE)

FONDATIONS

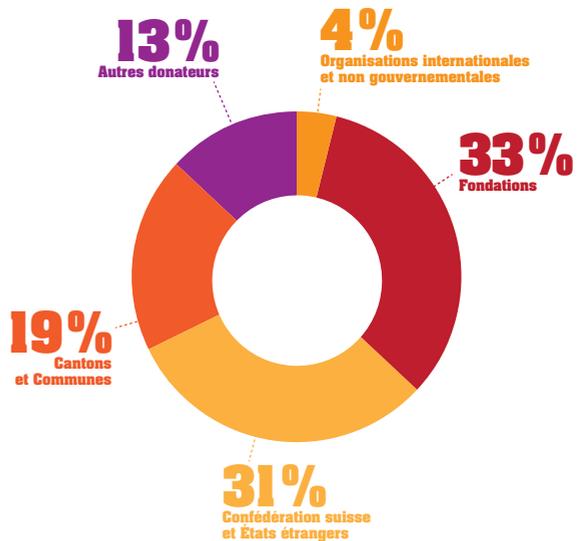
- › Fondation Antenna Technologies
- › Fondation MISEREOR
- › Fondation Nuhanovic
- › OAK Foundation
- › Open Society Foundations
- › Fondation Pro Victimis
- › Sigrid Rausing Trust

ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET NON GOUVERNEMENTALES

- › Amnesty International, Section suisse
- › Fonds de Contribution volontaire des Nations unies
pour les victimes de la torture

AUTRES DONATEURS

- › Donateurs privés
- › Loterie Romande
- › Membres



L'ÉQUIPE

Les personnes figurant dans la liste ci-dessous ont œuvré pour TRIAL
durant une partie ou la totalité de l'année 2014

LE COMITÉ

- Giorgio MALINVERNI, Président
- Sacha MEUTER, Vice-président
- Jean-Jacques MARTIN, Vice-président
- Pancho GONZALEZ, Trésorier
- Daniel BOLOMEY
- Benoît CHAPPUIS
- Sandrine GIROUD-ROTH
- Héloïse RORDORF
- Richard GREINER

L'ÉQUIPE

DIRECTION

- Philip GRANT, Directeur

MANAGEMENT

- Alexandra BRUTSCH, Administratrice
- Emanuela MELIS, Administratrice
- Marie-Romaine MICHELET, Assistante administrative
- Patrick REY, Assistant administratif

RELATIONS EXTÉRIEURES

- Solange BAGUTTI, Chargée de recherche de fonds junior
- Chloé BITTON, Directrice de la communication
- Sébastien GILLIOZ, Consultant en communication
- Camille JOSEPH, Directrice du développement
- Benjamin KOHLI, Chargé de recherche de fonds et des RH
- Vincent PLOTON, Consultant en développement et recherche de fonds
- Aileen SCHWASS, Chargée de communication junior

CENTRE D'ACTION JURIDIQUE

- Ankit ADHIKARI, Assistant administratif (Népal)
- Kopila ADHIKARI, Coordinatrice des droits humains (Népal)
- Frida CASTILLO, Conseillère juridique
- Jasminka CERIC-FILIPOVIC, Chargée des finances et de l'administration (Bosnie-Herzégovine)
- Gabriella CITRONI, Conseillère juridique principale
- Adisa FISIC, Assistante relations publiques (Bosnie-Herzégovine)
- Luca GERVASONI, Conseiller juridique

- Adrijana HANUSIC, Conseillère juridique (Bosnie-Herzégovine)
- Patient IRAGUHA, Chargé local du projet (République démocratique du Congo)
- Selma KORJENIC, Coordinatrice projet violences sexuelles (Bosnie-Herzégovine)
- Azra KUČI, Conseillère juridique (Bosnie-Herzégovine)
- Lejla MAMUT, Coordinatrice des droits humains (Bosnie-Herzégovine)
- Innocent MUSAFIRI, Chargé des finances et de l'administration (République démocratique du Congo)
- Guy MUSHIATA, Coordinateur des droits humains (République démocratique du Congo)
- Marcellin MUZIRIGERA, Chauffeur (République démocratique du Congo)
- Daniele PERISSI, Conseiller juridique (Népal et République démocratique du Congo)
- Armela RAMIC, Conseillère juridique (Bosnie-Herzégovine)
- Om Prakash SEN THAKURI, Responsable des droits humains (Népal)
- Nirajan THAPALIYA, Conseiller des droits humains (Népal)
- Danae VAN DER STRATEN PONTHOZ, Consultante juridique
- Orlane VARESSANO, Conseillère juridique (Burundi)
- Marie-Lou VEILLON, Conseillère juridique junior (Burundi)
- Elsa ZIGIC, Chargée des finances et de l'administration (Bosnie-Herzégovine)

LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ

- Bénédicte DE MOERLOOSE, Conseiller juridique
- Julie MEYLAN, Conseillère juridique junior
- Valérie PAULET, Conseillère juridique
- Jonas REY, Civiliste

STAGIAIRES

- Pamela CAPIZZI
- Rachel CHISHOLM
- Joëlle COUTAMA
- Michael EDWARDS
- Adriane FELDMANN
- Karin FOCKENS
- Céline MARTENET
- Léonard MICHELI
- Berivan OZER
- Helena RODRIGUEZ BRONCHU CARCELLER

TRIAL WATCH

Iain GAW, Coordinateur

Laura ALLEN, Cassandre AMAH, Rocío ARREDONDO,
Francesca ASSELLE, Leoni AYOUB, Jonas BAUMANN,
Lena BEKCEK, Jacques BELLEZIT, Simon BIANCHI,
Alexandra BORGEAUD, Madeline BOTTICELLO,
Emma BRANDON, Alexandra BÜCHLER, Kaspar BÜNGER,
Berta CASAS ROCHEL, Dieudonné DAGBETO,
Bárbara DE LA GARZA, Barnabas DENES, Elise FILO,
Coralie FREMION, Marie-Laure GAMBINO,
Javier GONZALEZ, Camille GOY, Tom GRANT,
Jessica GRIMM, Julia GUERIN, Brigitte HAMADEY,
Sabrina HETTRICH, Valeria HORVATH, Emma HUGHES,
Delphine JAOUEN, Anna-Katharina JOHANNSEN,
Marine JULLIER, Corinna KROMM, Anita KUNATH,
Jovana KUZMANOVIC , Pauline LONCHAMPT, Marta LYS,
Noémi MANCO, Inga MATTHES, Ryan McCCLURE,
Andrés MERAZ, Samir PEKAZ, Sara PEÑA GALERA,
Manuela PEQUEÑO, Sonia PEZIER, Giulia RAIMONDO,
Nurenia REICHLING, Mathilde RIEDER, Lucy ROBERTSON,
Andreina RODRIGUEZ, César ROJAS, Mathilde SAVINI,
Miriam SERRANO, Clark SMITH, Lindsay STALLINGS,
Jérémie SWINNEN, Agasha TABARO, Luiza TEIXEIRA,
Hannah TIEFENGRABER, François TILLETTE DE MAUTORT,
Jessica TROPEA, Stéphanie UJMA, Martina VRECKO,
María del Pilar ZEGARRA

TRIAL ne pourrait accomplir pleinement sa mission sans les précieuses contributions de nombreux autres bénévoles engagés et talentueux. Nous profitons de cette occasion pour remercier chaleureusement toutes celles et tous ceux qui nous ont accordé de leur temps pour des traductions, des affaires juridiques ainsi que pour sensibiliser différents publics à nos projets.



TRIAL

LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ

DÉFEND LES INTÉRÊTS DES VICTIMES

SENSIBILISE LES AUTORITÉS ET LE PUBLIC

www.trial-ch.org

@TrackImpunity

TRIAL

Case postale 5116
CH - 1211 Genève 11
T: +41 22 321 61 10
Info@trial-ch.org
CCP: 17-162954-3